



Fiche d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code Postal [][][][][][]

Ville _____

Date de naissance [][][][][][][][]

Lieu de naissance _____

Tél. [][][][][][][][][][]

Email _____ @ _____

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription.

Date et signature

À retourner à l'Association Nationale Temps Jeunes,
accompagnée des pièces à fournir :
99, rue de Merlo - 69600 OULLINS.

Autorisation parentale pour les stagiaires mineurs

Je soussigné, _____

Téléphone où l'on puisse vous joindre durant le stage :

Tél. [][][][][][][][][][]

Responsable légal de : _____

après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et de fonctionnement des stages, déclare y souscrire et autorise mon enfant à participer à toutes les activités prévues, à se rendre seul sur le lieu de stage et circuler seul à l'extérieur du centre de formation.

D'autre part, je m'engage, s'il y a lieu, à rembourser à l'Association Nationale Temps Jeunes le montant d'éventuels frais médicaux.

À _____

Le _____

Écrire «Lu et approuvé» : _____

Signature :



■ Formation générale BAFA

Du [][][][][][]

au [][][][][][]

■ Approfondissement BAFA

Thème de la session : _____

Du [][][][][][]

au [][][][][][]

■ Formation générale BAFD

Du [][][][][][]

au [][][][][][]

■ Formation perfectionnement BAFD

Du [][][][][][]

au [][][][][][]



Merci d'indiquer les difficultés de santé _____

Personne à contacter en cas de problème médical durant le stage.

Nom _____

Prénom _____

Tél. [][][][][][][][][][]

Liens _____



Règlement et modalités d'inscription

■ Règlement échelonné :

Le Règlement du stage pouvant représenter une somme importante, nous proposons des formules de paiements échelonnés en plusieurs fois avant le début de stage. La totalité du règlement devra être effectuée 15 jours avant le début du stage.

Renseignement : Sandrine au 04 72 661 660

■ Par carte bancaire :

Temps Jeunes accepte la réservation par téléphone avec le règlement par carte Bancaire et l'envoi du dossier d'inscription sous 8 jours.

■ Par chèques vacances :

Temps Jeunes est agréé chèques vacances.

■ Par internet :

Inscrivez vous sur notre site internet www.temps-jeunes.com. Par internet, les formations générales BAFA bénéficient d'une réduction de 20 euros.

■ Modalités d'inscription :

Votre demande est enregistrée dès réception :

- de la fiche d'inscription dûment remplie
- du versement de l'acompte et adhésion
- des pièces demandées

■ Convocation :

Le stagiaire recevra une convocation 10 à 15 jours avant la formation précisant :

- les lieux et horaires
- la liste des autres stagiaires afin de faciliter le co-voiturage
- le plan d'accès

Conditions Générales d'inscription

■ Prix et prestations :

- Pour les stages en externat, les prestations suivantes sont comprises dans le prix indiqué : l'organisation pédagogique du stage et le matériel pédagogique nécessaire.
- Pour les stages en internat : l'hébergement, les repas, l'organisation pédagogique du stage, le matériel pédagogique nécessaire.

Le prix du stage ne comprend pas le transport dont le coût et l'organisation sont à la charge du stagiaire.

■ Adhésion :

Pour participer à un stage Temps Jeunes, vous devez adhérer à l'association. Le montant de l'adhésion est de 15 euros.

■ Annulation :

- Désistement de votre part : quelle qu'en soit la raison, outre l'adhésion, il sera retenu 75 euros pour toute annulation signifiée par lettre 30 jours avant le départ. Et 150 euros si le délai est inférieur à 30 jours avant le départ.
- Annulation de la part de Temps Jeunes : une solution de remplacement sera systématiquement proposée. En cas d'impossibilité de se reporter sur un autre thème ou date, 100% des sommes versées seront remboursées.

■ Report :

En cas d'impossibilité justifiée d'assister à un stage, il est possible de se reporter une seule fois sur une autre date proposée par Temps Jeunes au cours de la même année : il sera alors retenu 15 euros de frais administratifs. Au delà, la totalité du stage sera retenue.

Les pièces à fournir

■ Liste des pièces à fournir pour tout stage :

- la fiche d'inscription remplie
- 3 timbres
- le règlement d'acompte de 75 euros + 15 euros d'adhésion (possibilité de faire 1 seul chèque). Le solde devant être réglé 15 jours avant le stage.

■ Pièces supplémentaires :

- **Pour les formations générales BAFA :** une copie recto/verso de votre carte d'identité, passeport ou du livret de famille et l'imprimé CAF (peut être envoyé après).
- **Pour l'Approfondissement BAFA :** la copie recto/verso de vos certificats de formation générale et stage pratique BAFA, validés par Jeunesse et Sports et l'imprimé CAF (peut être envoyé après).
- **Pour les formations générales BAFD :** une copie recto/verso de votre carte d'identité, passeport ou du livret de famille et la copie du BAFA ou de l'accès direct.
- **Pour le Perfectionnement BAFD :** la photocopie du Certificat de Formation générale et du 1^{er} stage pratique.

■ Départ en cours de formation :

En cas de départ en cours de formation, aucun remboursement ne pourra être exigé, à l'exception des frais de repas non consommés (8 euros/jour). La totalité du prix du stage (formation + adhésion) devra être versée. Le non respect de l'horaire fixé sur la convocation pourra entraîner le renvoi du stagiaire. Le non respect des règles de fonctionnement du stage (horaires, respect de la loi, présence à tous les temps de formation) pourra entraîner le renvoi sans possibilité d'exiger de remboursement auprès de Temps Jeunes.

■ Stagiaires Mineur(e)s :

La formation BAFA préparant les stagiaires aux rôles et fonctions d'animateurs, la formation est organisée selon un principe d'autonomie. En dehors des temps de formations (qui sont obligatoires), les stagiaires doivent être en capacité de gérer leur vie personnelle de façon responsable. Les mineurs devront fournir une attestation parentale les autorisant à circuler seul à l'extérieur du Centre de formation.

■ Soins et frais médicaux :

Durant la formation, Temps Jeunes peut faire l'avance des frais médicaux (visite du médecin, médicaments). Les frais avancés seront remboursés à Temps Jeunes en fin de formation.

■ Assurances :

Les effets personnels ne sont pas couverts. Temps Jeunes est couvert en responsabilité civile auprès de la MAIF.